Retraites : ce que contient le texte adopté par la commission mixte paritaire

Article rédigé par *Marianne*, le 16 mars 2023

Source [Marianne] : Députés et sénateurs se sont mis d'accord ce mercredi, en CMP, sur une version finale de la réforme des retraites. Celle-ci inclut notamment un «CDI seniors» vilipendé par les syndicats et une dernière retouche aux «carrières longues».

CMP décisive, CMP conclusive. Quatorze députés et sénateurs ont abouti ce mercredi à un accord pour soumettre au Sénat puis à l'Assemblée nationale, jeudi, une réforme des retraites <u>censée concilier les positions des deux chambres</u>. En réalité, la mouture finale concilie surtout les exigences de la majorité présidentielle et de LR, majoritaire au Sénat et indispensable pour faire passer la réforme à l'Assemblée.

La gauche, elle, souhaitait la transparence totale pour que les Français puissent savoir ce qui se disait dans cette instance mystérieuse où le huis clos a toujours été de mise. Après une demande officielle par la voix du président du groupe PS, Boris Vallaud, refusée par la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, les participants des groupes de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes) se sont organisés pour raconter eux-mêmes les échanges à grands coups de tweets, inondant tout au long de la journée les réseaux sociaux de points d'étapes ou de tweets dénonçant les positions des uns et des autres. A la fin, l'essentiel du projet gouvernemental est sauvegardé : l'article 7 prévoyant un report de l'âge légal à 64 ans est toujours là, tout comme l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation à 43 ans. Et la droite peut se targuer d'avoir ajouté son grain de sel sur quelques sujets.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici

16/03/2023 01:00